



15/07/2025. Suicides à la DGFIP.

Deux questions au réseau sur la dégradation de l'état d'esprit du collectif de travail et l'identification de personnes en état de fragilité psychologique.

Et après ?

15/07/2025

Voici le message adressé aux chefs de service et à certains adjoint.

Depuis le début de l'année 2025, la DGFIP connaît une augmentation des suicides et tentatives de suicides. Ces événements dramatiques appellent notre plus grande attention. Dans ce cadre nous souhaiterions avoir votre retour autour de deux questions :

– Constatez-vous une dégradation de l'état d'esprit de votre collectif de travail (réponse oui/non). En cas de réponse positive pouvez-vous nous indiquer les principaux éléments de stress ou d'inquiétude ? – Identifiez-vous dans vos équipes des personnes en état de fragilité psychologique ?

Plus généralement, nous vous remercions de nous faire part de toute observation complémentaire que vous estimeriez utile. Nous vous remercions d'adresser vos retours avant le mardi 15 juillet au soir, délai de rigueur.

Bien sûr c'est la DG qui a diligenté cette "enquête" auprès des directions.

Pour la CGT Finances publiques 13, ce recensement pose plusieurs problèmes.

– Quelles sont les compétences du chef de service ou du destinataire pour "constater une dégradation de l'état d'esprit du collectif" : que cela signifie t- il concrètement ?

– Quelles aptitudes requises et quels signaux identifiés de manière générale (état d'esprit du collectif) retenir qui ne soient pas subordonnés aux objectifs, aux indicateurs, aux suppressions d'emplois et à l'observance du management mis en oeuvre ?

– Avec quelle temporalité ? A quelle fréquence cette humeur collective doit-elle être considérée ?

– Quelles interactions, entre des unités de travail parfois cloisonnées et gérées en thématiques "métier" et les différents niveaux hiérarchiques d'un même service, permettraient d'identifier une dégradation de l'état d'esprit du collectif de travail ?

- Identifiez-vous dans vos équipes des personnes en état de fragilité psychologique ?

- Évidemment, c'est la question qui met la pression et qui questionne sur la possibilité du chef de service ou des adjoints d'être en capacité d'identifier des personnes en état de fragilité psychologique.

- C'est aussi la question qui questionne sur ses propres pratiques, relationnelles et managériales.

- Mais c'est aussi une question qui peut renvoyer à sa propre expérience et son positionnement dans la chaîne hiérarchique : surcharge de travail, injonctions paradoxales, qualité empêchée, sur-travail, l'impression de ne pas y arriver, surveillance abusive des agent·es, pression des indicateurs, benchmarking entre services, etc.

Au delà du ou des noms de collègues qui pourraient être mentionné·es dans les réponses, l'administration se livre à un recensement d'urgence car en effet, à ce rythme là, le taux de suicides à la Dgfip serait deux fois supérieur à la moyenne nationale à la fin de l'année.

Recenser mais pour faire quoi ?

La CGT vous renvoie à notre [déclaration liminaire du 8 juillet en CSAL FS](#) mais aussi à nos articles [ici](#) et [là](#) sur la courbe du deuil utilisée comme matrice managériale à la Dgfip.

Au final, ces deux questions adressées aux chefs de service évitent à la Dgfip de se les poser à elle-même, aux cadres qui décident et à la tutelle politique.

Lire [ICI](#) la retranscription de l'intervention d'Eric Lombard devant la commission des Finances de l'assemblée nationale. C'est édifiant.

Article publié le 15 juillet 2025.